



AUDIT
EXPERTISE
CONSEIL

Jean-Christophe Pierrès
Guillaume Pilat
Frédéric Ploquin
Sébastien Vialatte
Experts-Comptables
Commissaires aux Comptes
Associés

Stéphane Guémas
Expert-Comptable
Associé

Hélène Vigneron
Responsable Pôle Social
Associée

CABINET
ADHÉRENT



**UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS
FAMILIALES DE MAINE ET LOIRE**

Association

Siège social : 17 rue Bouché Thomas, CS 90 326
49003 ANGERS CEDEX 01

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2025**



4 rue Fernand Forest
BP 90825
49008 ANGERS CEDEX 01
+33 (0)2 41 47 01 10

22 mail Pablo Picasso
44000 NANTES
+33 (0)2 40 95 36 79

www.fidaco.com
fidaco@fidaco.com

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre Pays de la Loire
Société de commissaires aux comptes Compagnie Régionale Ouest Atlantique
RC ANGERS B 303 526 966 - N° TVA intracommunautaire FR 06 303 526 966
SAS au capital de 173 600 €



**UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS
FAMILIALES DE MAINE ET LOIRE**

Association

Siège social : 17 rue Bouché Thomas, CS 90 326
49003 ANGERS CEDEX 01

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2025**

A l'assemblée générale de l'UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES DE MAINE-ET-LOIRE,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES DE MAINE-ET-LOIRE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.



JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à ANGERS, le 28 mai 2026

Pour FIDUCIAIRE AUDIT CONSEIL
Commissaire aux comptes

Frédéric PLOQUIN
Associé

DocuSigned by:
Frédéric Ploquin
B618C8E3451341B...



Annexe au rapport : Description détaillée des responsabilités du Commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son activité. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événement ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



**UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES
DU MAINE ET LOIRE**

CS 90326
17 Rue Bouché-Thomas
49003 ANGERS CEDEX 01

SIREN : 786119131

Comptes annuels
Exercice 01/01/2025 au 31/12/2025

UDAF DU MAINE-ET-LOIRE
Comptes annuels au 31-12-2025

BILAN ACTIF	31/12/2025			31/12/2024
	Brut	Amort. et dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles :				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Autres immobilisations incorporelles	27 177,40	27 091,28	86,12	1 889,99
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles :				
Terrains	489 825,88	4829,39	484 996,49	458 000,00
Aménagement terrain			0,00	28 643,31
Constructions	3 918 799,34	531 001,75	3 387 797,59	3 523 951,03
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	1 269 333,81	1 064 631,89	204 701,92	249 506,34
Immobilisations reçues en affectation				
Immobilisations corporelles en cours				
sous-total	5 705 136,43	1 627 554,31	4 077 582,12	4 261 990,67
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières :				
Participations et Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	3 515,00		3 515,00	3 515,00
Prêts				
Autres immobilisations financières	17 069,82		17 069,82	12 391,30
Total 1	5 725 721,25	1 627 554,31	4 098 166,94	4 277 896,97
Comptes de liaison				
Total 2				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours :				
Matières premières et fournitures				
Autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	23 127,50		23 127,50	25 749,50
Créances :				
Créances redevables clients, usagers et comptes rattachés	269 954,57		269 954,57	237 723,16
Autres créances	510 043,38		510 043,38	479 541,36
Charges constatées d'avance	28 895,09		28 895,09	36 988,17
Valeurs mobilières de placement :	2 300 000,00		2 300 000,00	2 300 000,00
Disponibilités				
Fonds gérés	1 313 939,96		1 313 939,96	1 820 338,91
Compte séquestre	409 773,16		409 773,16	409 773,16
Disponibilités UDAF	4 218 965,70		4 218 965,70	4 367 632,28
Total 3	9 074 699,36	0,00	9 074 699,36	9 677 746,54
Frais d'émission des emprunts (4)				
Primes de remboursement des emprunts (5)				
Total général (1+2+3+4+5+6)	14 800 420,61	1 627 554,31	13 172 866,30	13 955 643,51

UDAF DU MAINE-ET-LOIRE
Comptes annuels au 31-12-2025

BILAN PASSIF	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise :		
Fonds propres statutaires	351 474,77	351 474,77
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise :		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Réserves :		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Réserves sous gestion contrôlée	1 739 577,61	
Réserves d'investissement		669 596,29
Réserves de compensation		647 025,84
Réserves charges d'amortissement		210 245,48
Réserves sous gestion propre	500 000,00	500 000,00
Report à nouveau :		
Report à nouveau hors gestion contrôlée	1 431 981,48	83 451,66
Report à nouveau activités sociales gestion non contrôlée		939 474,41
Report à nouveau sous gestion contrôlée	-519 710,94	112 652,33
Excédent ou déficit de l'exercice	373 045,76	-10 597,86
<i>Dont résultat sous gestion propre</i>	<i>103 142,91</i>	<i>109 744,24</i>
<i>Dont résultat des activités sociales gestion non contrôlée</i>	<i>43 557,40</i>	<i>15 583,36</i>
<i>Dont résultat sous gestion contrôlée</i>	<i>226 345,45</i>	<i>-135 925,46</i>
Subventions d'investissement	7 175,01	13 753,08
Provisions réglementées :		
Provisions réglementées	257 520,00	
Provisions réglementées relatives aux immobilisations		160 000,00
Provisions réglementées relatives aux stocks		
Réserves des plus-values nettes d'actif		
Autres provisions réglementées		97 520,00
Total 1	4 141 063,69	3 774 596,00
Comptes de liaison		
Total 2	0,00	0,00
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Total 3	640 595,36	1 210 417,53
Fonds dédiés	640 595,36	1 210 417,53
PROVISIONS		
Provisions pour risques	249 778,06	201 310,07
Provisions pour charges	699 773,00	797 286,00
Total 4	949 551,06	998 596,07
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 563 864,76	2 713 343,21
Emprunts et dettes financières diverses	25 857,43	24 484,64
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	285 476,86	405 426,34
Dettes des legs ou donations		
Dettes sociales et fiscales	2 618 688,07	2 492 215,50
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 489,99	2 489,99
Autres dettes-Fonds gérés	1 723 713,12	2 230 112,07
Autres dettes	219 449,18	103 037,30
Produits constatés d'avance	2 116,78	924,86
Total 5	7 441 656,19	7 972 033,91
Ecart de conversion passif		
Total 6	0,00	0,00
-3+4+5+6)	13 172 866,30	13 955 643,51

UDAF DU MAINE-ET-LOIRE
Comptes annuels au 31-12-2025

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2025	31/12/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de marchandises		
Ventes de Biens et Services		
Ventes de Biens		
Montant net du chiffre d'affaires		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	908 607,94	871 055,07
<i>dont prestations relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>	908 607,94	871 055,07
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	11 443 180,79	10 827 744,99
Contributions des autorités de tarification relatives aux activités	1 221 084,35	1 504 513,88
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurance-vie		
Contributions financières	4 200,00	12 700,00
Production stockée		
Production immobilisée		
Reprises sur provisions (et amortissements)	230 380,09	58 440,90
Produits de cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		
Autres produits	32 002,39	61 077,24
Utilisation des fonds dédiés	801 679,25	439 319,51
Total 1	14 641 134,81	13 774 851,59
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variations de stocks de marchandises		
Achats de matières premières et fournitures		
Variation de stock de matières premières et fournitures		
Achats d'autres approvisionnements		
Variation de stock d'approvisionnements		
Autres achats et charges externes	2 076 029,23	2 154 019,33
Aides financières	37 332,86	37 522,27
Impôts, taxes et versements assimilés	1 102 139,86	1 057 263,68
Salaires et traitements	7 558 693,85	7 044 023,99
Charges sociales	2 810 031,93	2 726 899,30
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	208 460,03	217 002,80
Dotations aux provisions	179 211,20	103 184,27
Reports en fonds dédiés	231 857,08	524 484,06
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Autres charges	142 029,99	5 481,20
Total 2	14 345 786,03	13 869 880,90
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (1-2)	295 348,78	-95 029,31
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	119 610,15	140 045,57
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total 5	119 610,15	140 045,57
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	27 156,33	28 692,34
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total 6	27 156,33	28 692,34
2. RESULTAT FINANCIER (5-6)	92 453,82	111 353,23

UDAF DU MAINE-ET-LOIRE
Comptes annuels au 31-12-2025

COMPTE DE RESULTAT (SUITE)		31/12/2025	31/12/2024
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (1-2+3-4+5-6)			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Total 7	0,00	20 438,36
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Total 8	0,00	17 631,14
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (7-8)		0,00	2 807,22
Participation des salariés aux résultats (9)			
Impôts sur les bénéfices (10)		14 756,84	29 729,00
PRODUITS CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature		150 475,00	2 401,92
Bénévolat		129 552,00	113 208,00
	Total A	280 027,00	115 609,92
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens		2 475,00	2 401,92
Prestations en nature		148 000,00	
Personnel bénévole		129 552,00	113 208,00
	Total B	280 027,00	115 609,92
TOTAL DES PRODUITS (1+3+5+7+11)		14 760 744,96	13 935 335,52
TOTAL DES CHARGES (2+4+6+8+9+10+12)		14 387 699,20	13 945 933,38
EXCEDENT		373 045,76	-10 597,86
<i>Dont résultat des activités sociales et médico-sociales</i>		<i>226 345,45</i>	<i>-120 342,10</i>

Udaf de Maine-et-Loire

ANNEXE

Table des matières

1	Préambule	3
2	Présentation de l'entité	3
3	Règles et méthodes comptables	4
3.1	Informations sur les règlements comptables appliqués	4
3.2	Principales méthodes utilisées	5
3.2.1	Agrégation des comptes annuels	5
3.2.2	Immobilisations incorporelles et corporelles	5
3.2.3	Indemnités de fin de carrière	5
3.3	Événements postérieurs à la clôture	6
3.4	Faits significatifs	6
3.5	Informations sur le changement de règles, méthodes comptables estimations et corrections d'erreur	6
4	Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat	7
4.1	Informations relatives à l'actif	7
4.1.1	Détail des mouvements des immobilisations, amortissements et dépréciations	7
4.1.2	Informations sur les filiales et participations	9
4.1.3	Informations sur les valeurs du portefeuille de titres immobilisés	9
4.1.4	Informations sur les actifs inaliénables et donations temporaires d'usufruit	9
4.1.5	Justification des dépréciations de l'actif circulant	9
4.1.6	État des échéances des créances à la clôture	9
4.1.7	Valeurs mobilières de placement (VMP)	10
4.2	Passif	10
4.2.1	Informations relatives aux fonds propres	10
4.2.2	Informations relatives aux fonds dédiés	11
4.2.3	Informations sur les provisions et passifs éventuels	12
4.2.4	Informations complémentaires sur les provisions significatives	12
4.2.5	Informations sur les provisions réglementées	13
4.2.6	État des échéances des dettes à la clôture	13
4.2.7	État des dettes garanties par des sûretés réelles	13
4.2.8	Informations sur les comptes de régularisation passif	13
4.3	Informations relatives au compte de résultat	14
4.3.1	Ventilation des produits d'exploitation par catégorie	14
4.3.2	Informations sur les concours publics et les subventions	14

4.3.3	Informations sur le résultat effectif.....	15
4.3.4	Informations sur les produits à recevoir, produits et charges imputables à un autre exercice, quote-part des opérations faites en commun	15
4.3.5	Informations sur les honoraires du commissaire aux comptes	15
4.3.6	Informations sur le résultat exceptionnel	15
4.3.7	Informations sur les contributions volontaires et nature et mises à disposition gratuites de biens	16
5	Informations relatives aux opérations et engagements envers les organes d'administration, de direction ou de surveillance	16
5.1	Informations sur les montants des avances , crédits , engagement de retraite et autres avantages des organes de d'administration et de direction	16
5.2	Informations sur la rémunération des organes d'administration	16
5.2.1	Information prévue à l'art. 431-13 du règlement ANC 2018-06.....	17
6	Informations relatives aux opérations et engagements hors bilan	17
6.1	État des engagements hors bilan	17
6.2	État des engagements vis-à-vis des entités liées	17
6.3	État des engagements de crédit-bail.....	17
6.4	Engagements vis-à-vis des majeurs protégés	18
7	Informations relatives à l'effectif	18
7.1	Mention de l'effectif.....	18
7.2	Effectif par catégorie.....	18

UDAF de Maine-et-Loire

1 PRÉAMBULE

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025, sont caractérisés par les données suivantes :

- Total du bilan	13 172 866 €
- Total du compte de résultat (Produits)	14 760 745 €
- Résultat de l'exercice (Excédent)	373 046 €

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les informations présentées sont celles ayant une importance significative et qui sont nécessaires à l'obtention de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'Udaf de Maine-et-Loire.

2 PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

L'Udaf de Maine-et-Loire est une association loi 1901 qui bénéficie d'une reconnaissance légale établie par les articles L-211-1 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Les Udaf sont habilitées sur le plan départemental par la loi (art. L211-3 du CASF) à :

- Donner leur avis aux pouvoirs publics sur toutes les questions d'ordre familial, et leur proposer les mesures qui paraissent conformes aux intérêts matériels et moraux des familles ;
- Représenter officiellement l'ensemble des familles auprès des pouvoirs publics, et notamment désigner ou proposer les délégués des familles aux divers conseils, assemblées ou autres organismes institués par l'Etat, la Région, le Département, la Commune ;
- Gérer tout service d'intérêt familial dont les pouvoirs publics estimeront devoir leur confier la charge;
- Exercer devant toutes les juridictions l'action civile pour protéger les intérêts matériels et moraux des familles.

L'Udaf de Maine-et-Loire est constitué de 184 associations adhérentes représentant 18 533 adhérents. Elle assure plus de 130 représentations dans des instances locales et départementales.

Dans le cadre de la 3ème mission qui lui est confiée par l'article L211-3 du CASF, l'Udaf de Maine-et-Loire a pu créer différents services :

- Protection juridique des Majeurs Protégés
 - o MJPM
 - o E'Sam
- Vie associative
- Services actions sociales
 - o Accompagnement social au logement
 - o Mesure d'aide à la gestion du budget familial (MJAGBF)
 - o Point conseil budget
- Résidences accueil
 - o Résidence accueil Ollone à Angers
 - o Résidence accueil Aure à Saumur

UDAF de Maine-et-Loire

- Dispositif Ecluse
- Médiation
 - o Médiation familiale
 - o Recherche accord parental
- Soutien à la parentalité
 - o Lire et Faire Lire
 - o La pépinière de nounous
 - o Soutien à la parentalité
 - o Bus des familles
- Soutien aux aidants :
 - o Centre de ressources des aidants
 - o Plateforme de répit du handicap
 - o Communauté 360
- Administration ad hoc pour mineurs
- Gestion financière du FSL
- Insertion :
 - o J Nova
 - o Itia

3 RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

3.1 Informations sur les règlements comptables appliqués

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au plan comptable général, conformément aux règlements ANC 2022-06 et ANC n° 2023-03 (modifiant le règlement 2014-03) et suivants de l'Autorité des Normes Comptables en tenant compte des dispositions réglementaires suivantes :

- Règlement ANC n°2020-08 modifiant le règlement n°2018-06, relatifs aux personnes morales de droit privé à but non lucratif tenues d'établir des comptes annuels ;
- Règlement ANC n° 2019-04 relatif aux organismes gérants des établissements sociaux et médico-sociaux ;
- Nomenclature des comptes prévue dans l'instruction M22 et publiée dans l'arrêté du 14 décembre 2022 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles, dit M22bis.

UDAF de Maine-et-Loire

- Code de l'action sociale et des familles (CASF), pour des provisions réglementées constatées dans les établissements relevant de l'article L. 312-1 du CASF.

3.2 Principales méthodes utilisées

Les principales méthodes utilisées, lorsqu'il existe un choix de méthode, sont les suivantes :

3.2.1 Agrégation des comptes annuels

L'association gère des établissements dont la gestion est contrôlée ainsi que des activités propres dont la gestion est libre.

Ces établissements tiennent une comptabilité séparée. Afin d'obtenir les comptes annuels de l'organisme gestionnaire, une sommation des différentes comptabilités a été effectuée.

Les opérations internes à l'entité sont éliminées. Il s'agit des créances et dettes réciproques figurant dans les comptes de liaison, des frais de services gérés en commun refacturés entre établissements ou services, et des prestations réciproques.

Les comptes de résultat des établissements ou services soumis aux autorités de contrôle ont un caractère provisoire dans l'attente de leur arrêté définitif par les organismes compétents.

Le résultat comptable de l'entité résulte de la compensation entre les déficits de certains établissements ou services avec les excédents d'autres établissements ou services.

Compte tenu des modalités de financement de certains établissements ou services ainsi que de leur indépendance budgétaire et administrative, les résultats de ces établissements ne sont pas économiquement compensables.

3.2.2 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire leur prix d'achat augmenté des frais accessoires, ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle de l'actif est inférieure à la valeur nette comptable.

3.2.3 Indemnités de fin de carrière

Les indemnités de fin de carrière (IFC) font l'objet d'une provision pour un montant de 722 988 €.

La provision pour IFC est évaluée selon les hypothèses suivantes :

- Age de départ en retraite : 64 ans
- Rotation du personnel : 4 % (moyenne des 3 derniers exercices clos)
- Espérance de vie : table TV 88-90
- Taux de progression des salaires : 1.50 %
- Taux d'actualisation : 3.96 %
- Taux de charges sociales retenu : 50 %
- Convention collective du 15 mars 1966

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2025, cette provision a été comptabilisée :

- En provision pour charges à hauteur de 699 773 Euros
- En fonds dédiés à hauteur de 23 215 Euros

UDAF de Maine-et-Loire

3.3 Événements postérieurs à la clôture

NEANT

3.4 Faits significatifs

Par courrier du 31 mars 2025, la DREETS a approuvé le plan pluriannuel d'investissement de l'Udaf de Maine-et-Loire pour les exercices 2024 à 2029 dont le programme d'investissement est le suivant :

- Service MJPM : 255 000 € concernant du renouvellement d'immobilisation ;
- Service MJAGBF : 46 500 € concernant du renouvellement d'immobilisation ;
- Locaux communs, Bouché-Thomas : 900 500 € concernant la rénovation énergétique du bâtiment, le remplacement d'une pompe à chaleur et le renouvellement d'immobilisations.

3.5 Informations sur le changement de règles, méthodes comptables estimations et corrections d'erreur

Changements de réglementation comptable (année 2025)

L'application pour la première fois du règlement ANC n° 2022-06 modifiant le règlement ANC n°2014-03, à compter du 1^{er} janvier 2025, et du règlement ANC n° 2023-03, article 5, entraîne des changements de comptabilisation et de présentation.

Changements de réglementation appliqués de manière prospective :

Les principaux impacts sont :

- Résultat exceptionnel :
 - o Les cessions/sorties d'immobilisations sont dans le résultat d'exploitation ou dans le résultat financier s'il s'agit d'immobilisations financières ;
 - o Les quotes-parts de subventions d'investissement sont dans le résultat d'exploitation (montant 2025 = 6 578.07 € inclus dans la ligne subvention d'exploitation ; montant 2024 = 6 699.70 € inclus dans les produits exceptionnels), ;
 - o Le périmètre du résultat exceptionnel est réduit aux événements majeurs et significatifs, les autres événements sont traduits dans le résultat d'exploitation y compris pénalités etc...

Changement de présentation :

- o Présentation du compte de résultat :
 - Le résultat exceptionnel est synthétisé sur 2 lignes « charges et produits exceptionnels » dans le compte de résultat ;
- o Présentation du bilan :
 - Les charges constatées d'avance sont totalisées dans les créances ;
 - Les avances et acomptes sont regroupés dans les immobilisations en cours (corporelles ou incorporelles).

UDAF de Maine-et-Loire

4 INFORMATIONS RELATIVES AUX POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT

4.1 Informations relatives à l'actif

4.1.1 Détail des mouvements des immobilisations, amortissements et dépréciations

Tableau des immobilisations - Cadre général

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit. Apports
Frais d'établissement de recherche et de développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	37 684,26		
Immobilisations incorporelles	37 684,26		
Terrains	482 525,88		
Constructions sur sol propre	3 914 311,36		
Constructions sur sol d'autrui			
Install. générales, agenc. et aménag. des constructions	13 724,87		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			
Install. générales, agenc. et aménag. divers	195 857,26		6 038,92
Matériel de transport	28 512,76		
Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 038 625,96		15 012,36
Emballage récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Immobilisations corporelles	5 683 858,05		24 051,28
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participation			
Autres titres immobilisés	3 515,00		
Prêts et autres immobilisations financières	12 391,30		5 598,52
Immobilisations financières	15 906,30		5 698,52
Total Général	5 737 448,61		29 749,80

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
Frais d'établissement de recherche et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles		10 506,86	27 177,40	
Immobilisations incorporelles		10 506,86	27 177,40	
Terrains			482 525,88	
Constructions sur sol propre		2 236,89	3 905 074,47	
Constructions sur sol d'autrui				
Install. générales, agenc. et aménag. des constructions			13 724,87	
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Install. générales, agenc. et aménag. divers		899,71	204 196,47	
Matériel de transport			28 512,76	
Matériel de bureau et informatique, mobilier		20 013,74	1 036 624,58	
Emballage récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles		29 950,34	5 677 959,03	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participation				
Autres titres immobilisés			3 515,00	
Prêts et autres immobilisations financières		1 020,00	17 069,82	
Immobilisations financières		1 020,00	20 584,82	
Total Général		41 477,20	5 725 721,25	

UDAF de Maine-et-Loire

Tableau des amortissements – cadre général

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Frais d'établissement de recherche et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	35 794.27	1 803.90	10 506.89	27 091.28
Immobilisations incorporelles	35 794.27	1 803.90	10 506.89	27 091.28
Terrains	3 182.57	1 046.82		4 829.39
Constructions sur sol propre	404 085.20	136 153.44	9 236.89	531 001.75
Construction sur sol d'autrui				
Const. Inst. générales, agencements, aménagements divers				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres Inst. générales, agencements, aménagements divers	152 441.15	7 313.15	899.71	159 054.59
Matériel de transport	28 512.76			28 512.76
Matériel de bureau, informatique, mobilier	835 535.73	61 542.75	20 013.90	877 064.54
Emballages récup et divers				
Immobilisations corporelles	1 423 757.41	206 656.16	29 950.50	1 600 463.03
Total Général	1 459 551.68	208 460.06	40 457.39	1 627 554.31

Ventilations des dotations	Linéaires	Dégressifs	Exceptionnels	Dotat dérog	Repr dérog
Frais d'établissement de recherche et de développement					
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 803.90				
Immobilisations incorporelles	1 803.90				
Terrains	1 046.82				
Constructions sur sol propre	136 153.44				
Construction sur sol d'autrui					
Const. Inst. générales, agencements, aménagement					
Installations techniques, matériel et outillage					
Autres Inst. générales, agencements, aménagement	7 313.15				
Matériel de transport					
Matériel de bureau, informatique, mobilier	61 542.75				
Emballages récup et divers					
Immobilisations corporelles	206 656.16				
Total Général	208 460.06				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				

UDAF de Maine-et-Loire

4.1.2 Informations sur les filiales et participations

L'élaboration des présents comptes annuels ne nécessite pas d'informations relatives aux filiales et participations, l'entité n'étant pas concernée.

4.1.3 Informations sur les valeurs du portefeuille de titres immobilisés

L'élaboration des présents comptes annuels ne nécessite pas d'informations relatives aux titres de l'activité de portefeuille, l'entité n'étant pas concernée.

4.1.4 Informations sur les actifs inaliénables et donations temporaires d'usufruit

L'élaboration des présents comptes annuels ne nécessite pas d'informations relatives aux actifs inaliénables et donations temporaires d'usufruit, l'entité n'étant pas concernée.

4.1.5 Justification des dépréciations de l'actif circulant

L'élaboration des présents comptes annuels ne nécessite pas d'informations relatives à la justification des dépréciations de l'actif circulant, l'entité n'étant pas concernée.

4.1.6 État des échéances des créances à la clôture

Etat des créances	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations	17 070	0	17 070
Prêts		0	
Créances clients, usagers et comptes rattachés	269 955	269 955	
Clients douteux ou litigieux		0	
Fournisseurs débiteurs	14 051	14 051	
Personnel et comptes rattachés	9 901	9 901	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		0	
Etat, créances diverses	446 709	446 709	
Débiteurs divers	39 382	39 382	
Charges constatées d'avances	28 895	28 895	
TOTAL	825 963	808 893	17 070
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	5 500		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	5 500		

UDAF de Maine-et-Loire

4.1.7 Valeurs mobilières de placement (VMP)

L'élaboration des présents comptes annuels ne nécessite pas d'informations relatives à la justification des valeurs mobilières de placement, l'entité n'étant pas concernée.

4.2 Passif**4.2.1 Informations relatives aux fonds propres**

Les mentions en bleu concernent les organismes à but non lucratif gestionnaires d'ESSMS.

VARIATION DES FONDS PROPRES	Solde à l'ouverture de l'exercice	Reclassement	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	Solde à la clôture
FONDS PROPRES						
Fonds propres sans droit de reprise	351 475					351 475
Dont activités SMS sous gestion contrôlée	243 768					243 768
Réserves statutaires et réglementées	2 026 868			212 710		2 239 578
Dont activités SMS sous gestion contrôlée	1 526 868			212 710		1 739 578
Report à nouveau (gestion non contrôlée)	1 022 926	283 728	125 328			1 431 982
Résultat de l'exercice	-10 598		10 598	373 046		373 046
Dont activités SMS sous gestion contrôlée	-135 925		135 925	226 345		226 345
Report à nouveau tiers financeurs	112 652	-283 728	-135 925		212 710	-519 711
Dont activités SMS sous gestion contrôlée	112 652	-283 728	-135 925		212 710	-519 711
SITUATION NETTE (I)	3 503 323	0	0	585 756	212 710	3 876 369
Subventions d'investissement	13 753				6 578	7 175
Provisions réglementées	257 520					257 520
TOTAL (II)	271 273		0	0	6 578	264 695
TOTAL (I + II)	3 774 596		0	585 756	219 288	4 141 064

Régularisation d'erreur relative à un exercice antérieur

Au cours de l'exercice, une régularisation d'erreur afférente à des exercices antérieurs a été comptabilisée.

Cette régularisation concerne des dépenses antérieurement rejetées par les autorités de tarification, qui avaient été présentées à tort dans la ligne « Report à nouveau – gestion non contrôlée ».

Le montant total de cette régularisation s'élève à 283 728 € au débit, ventilé comme suit :

- 280 334 € pour le service MJPM,
- 3 394 € pour le service MJAGBF.

Ces montants ont été reclassés au cours de l'exercice et sont désormais intégralement compris dans la ligne « Report à nouveau sous contrôle des tiers financeurs », conformément à leur nature et aux décisions de tarification intervenues.

Cette régularisation n'a pas d'impact sur le résultat de l'exercice en cours mais affecte uniquement la présentation des capitaux propres.

UDAF de Maine-et-Loire

4.2.2 Informations relatives aux fonds dédiés

Les mentions en bleu concernent les organismes à but non lucratif gestionnaires d'ESSMS.

VARIATION DES FONDS DEDIES	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Projet sans dépenses au cours des deux derniers exercices
Vie associative :							
Déclinaison opérationnelle du projet instit.	16 427		5 000			11 427	
Assistante VAS	2 000	2 500	2 000			2 500	
Plateforme de répit Handicap							
Dotation 2024 non consommée	15 997		15 997			0	
Dotation 2025 non consommée		24 731				24 731	
SubvFIR non consommée	22 871	5 227	22 871			5 227	
J Nova							
Dotation DREETS 2024 non consommée	5 226		5 226			0	
Dotation DREETS 2025 notifiée d'avance	302 380		302 380			0	
Dotation ARS 2024 - Infirmière 1 ETP	52 141		52 141			0	
Dotation 2025 non consommée		41 230				41 230	
MJAGBF							
Retraite	23 215					23 215	23 215
Service civique	1 336					1 336	1 336
MJPM							
Conseiller numérique	29 600					29 600	29 600
0,20 ETP agent de courrier	6 710					6 710	6 710
0,50 ETP DPO	25 945					25 945	25 945
CNR 2024 départ à la retraite non consomm	41 225		41 225			0	
CNR 2024 formation logiciel compta et RH	3 170		3 170			0	
Budget thérapie sociale chargés d'accueil	7 700		7 700			0	
0,80 ETP soutien CPJ conseiller juridique	55 277					55 277	55 277
Coordination	87 695					87 695	87 695
Projet de service	14 500		14 500			0	
Mandataire Promaje		43 425				43 425	
CNR pour CNC		3 132				3 132	
Service Logement Adapté							
Dotation 2024 non consommée Ecluse	73 820		73 820			0	
Dotation 2024 pour la période 01/01/25-15/01/25	63 875		63 875			0	
Dotation 2025 non consommée Ecluse		80 769				80 769	
Projet nouvelle Résidence Accueil	112 363	22 000				134 363	
1 ETP CDD renfort été	3 235		3 235			0	
Service Actions familiales							
PCB - Démarrage en cours d'année	41 250					41 250	41 250
Nouveaux services - Démarrage 2025							
Situations complexes	123 570		123 570			0	
Itia	40 998	8 843	40 998	40 998		8 843	
Pépinière de nounous	33 080		20 580	8 080		12 500	
Précarité menstruelle	4 811		3 391			1 420	
TOTAL	1 210 417	231 857	801 679	49 078	0	640 595	271 028

UDAF de Maine-et-Loire

4.2.3 Informations sur les provisions et passifs éventuels

Provisions

PROVISIONS	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentation des dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la clôture de l'exercice
			Utilisées	Non utilisées	
Provisions pour risques					
Risque litiges salariés	108 529	165 674	108 529		165 674
Travaux résidence accueil Angers	53 677		5 987		47 690
Travaux résidence accueil Saumur	31 157		2 690		28 467
Travaux résidence accueil satellite	5 861				5 861
Travaux résidence accueil Ecluse	2 086				2 086
Provision pour charges					
Indemnités fin de carrière	797 286	13 537	111 050		699 773
TOTAL	998 596	179 211	228 256	0	949 551

4.2.4 Informations complémentaires sur les provisions significatives

Provisions significatives

Litiges salariés :

- Au 31 décembre 2024, une provision pour un litige concernant une salariée demandant la requalification de son licenciement pour inaptitude en maladie professionnelle s'élevait à 38 136 €. Cette somme a été réglée par l'UDAF de Maine-et-Loire au cours de l'exercice 2025 suite à une décision de justice. La provision a donc été reprise sur l'exercice.
- Au 31 décembre 2024, deux provisions pour ruptures conventionnelles ont été comptabilisées pour un montant de 12 533 €. Les ruptures conventionnelles sont intervenues en 2025, ces provisions ont donc fait l'objet de reprises.
- Au 31 décembre 2024, trois provisions concernant des licenciements pour inaptitude ont été comptabilisées pour un montant de 57 859 €. Les licenciements pour inaptitudes ont été prononcés en 2025, ces provisions ont donc fait l'objet de reprises.
- Au 31 décembre 2025, l'UDAF de Maine-et-Loire constate un risque de licenciement pour inaptitude pour 4 professionnels. Ce risque a fait l'objet d'une provision à hauteur de 69 058 €.
- Au 31 décembre 2025, deux provisions pour ruptures conventionnelles ont été comptabilisées à hauteur de 12 417 €.
- Au 31 décembre 2025, une salariée a saisi le conseil de prud'hommes pour contester son licenciement pour inaptitude. Une conciliation partielle a fait l'objet d'un premier règlement à la salariée. Dans l'attente du jugement, il a été comptabilisé une provision correspondant au montant de la demande de la salariée soit 84 199 €.

Résidences accueils :

- Il s'agit de provisions réalisées sur exercices antérieurs pour prévoir le risque de travaux des logements lors des départs des résidents. Au 31 décembre 2025, la reprise de ces provisions est calculée en fonction des travaux réalisés sur l'exercice.

UDAF de Maine-et-Loire

4.2.5 Informations sur les provisions réglementées

PROVISIONS REGLEMENTEES	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentation des dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la clôture de l'exercice
			Utilisées	Non utilisées	
Provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations					
Service MJPM	120 000				120 000
Service MJAGBF	40 000				40 000
Provisions réglementées pour produits financiers des ESMS					
Service MJPM	91 712				91 712
Service MJAGBF	5 808				5 808
TOTAL	257 520	0	0	0	257 520

4.2.6 État des échéances des dettes à la clôture

Etat des dettes	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an moins de 5 ans	plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 563 865	153 846	621 613	1 788 405
Emprunts et dettes financières diverses	25 857	25 857		
Fournisseurs et comptes rattachés	285 477	285 477		
Personnel et comptes rattachés	1 222 999	1 222 999		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 051 929	1 051 929		
Etat, impôts, taxes et assimilés	343 760	343 760		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 490	2 490		
Autres dettes - Fonds gérés	1 723 712	1 723 712		
Autres dettes	219 449	219 449		
Produits constatés d'avance	2 117	2 117		
TOTAL	7 441 655	5 031 636	621 613	1 788 405

Emprunts et dettes souscrits en cours d'exercice

Emprunts remboursés en cours d'exercice 149 893

4.2.7 État des dettes garanties par des sûretés réelles

L'élaboration des présents comptes annuels ne nécessite pas de précisions sur les dettes garanties par des sûretés réelles, l'entité n'en ayant pas ou celles-ci étant non significatives.

4.2.8 Informations sur les comptes de régularisation passif

L'élaboration des présents comptes annuels ne nécessite pas de précisions sur certains postes de passif, l'entité n'en ayant pas ou ceux-ci étant non significatifs.

UDAF de Maine-et-Loire

4.3 Informations relatives au compte de résultat

4.3.1 Ventilation des produits d'exploitation par catégorie

PRODUITS D'EXPLOITATION PAR SERVICE	Ventes de prestations de services	Concours publics et subvention d'exploitation	Contributions financières	Reprise sur provisions	Utilisations des fonds dédiés	Autres produits
Vie associative	11 093	238 299		1 070	2 000	8 698
Actions familiales - Enfance famille	6 936	65 445	3 200	784	5 000	3
Actions familiales - Aidants	12 138	238 165	1 000	319	38 868	67
Actions familiales - Médiations	109 076	65 328		2 462		87
Services actions sociales	198 764	823 896		14 137		485
Services logements adaptés	416 504	640 740		8 677	140 930	3 219
MJPM	269	10 319 773		200 285	66 595	18 490
Autres services de mesures judiciaires	28 975	65 014		2 566		31
Gestion financière FSL	116 371			81		66
Service insertion	613	207 606			548 286	33
Formation	1 900					
Bâtiments Rue Bouché Thomas	5 969					823
TOTAL	908 607	12 664 265	4 200	230 381	801 679	32 002

4.3.2 Informations sur les concours publics et les subventions

Autorités Administratives Financements	Etat	ARS	CAF	Conseil départemental 49	Autres	TOTAL
Concours publics						
DGF Plateforme de répit		94 000		59 700		153 700
DGF MJPM	8 292 142			24 951		8 317 093
Participations des majeurs à la mesure					1 897 724	1 897 724
DGF MJAGBF (CAF et MSA)			750 120		23 200	773 320
UNAF - Fonds spécial					301 344	301 344
Subventions d'exploitation						
J Nova	5 000					5 000
Points conseils budgets	50 562					50 562
Résidences accueil	377 227					377 227
Situations complexes (E'Sam)	80 000					80 000
Itia et Pépinière de nounous	202 606					202 606
Centre de ressources des aidants (CD49, CCAS et MSA)				39 980	3 750	43 730
Mineurs				65 000		65 000
Médiation fam. (CAF, CD49, MSA, Collectivités)	10 950		4 124	6 300	17 324	38 698
Lire et Faire Lire (Collectivité)					2 400	2 400
Ecluse		263 250				263 250
Fir - PFR		25 000				25 000
Recherche accord parental	10 740		15 890			26 630
Plateforme de répit			15 000			15 000
Apprentis	15 333					15 333
Services civiques	4 070					4 070
Quote-part de subvention virée au résultat	6 578					6 578
TOTAL	9 055 208	382 250	785 134	195 931	2 245 741	12 664 265

UDAF de Maine-et-Loire

4.3.3 Informations sur le résultat effectif

TABLEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT EFFECTIF GLOBAL DE L'ENTITE	Exercice N	Exercice N-1
RESULTAT COMPTABLE	373 046	-10 598
Reprise du résultat antérieur		
EXCEDENT OU DEFICIT EFFECTIF GLOBAL	373 046	-10 598
Dont Résultat effectif sous gestion propre	103 143	109 744
Dont Résultat effectif des activités sociales hors gestion contrôlée	43 558	15 583
Dont Résultat effectif des activités sociales sous gestion contrôlée	226 345	-135 925

4.3.4 Informations sur les produits à recevoir, produits et charges imputables à un autre exercice, quote-part des opérations faites en commun

L'élaboration des présents comptes annuels ne nécessite pas de précisions relatives à certains éléments, l'entité n'en ayant pas ou ceux-ci étant non significatifs.

4.3.5 Informations sur les honoraires du commissaire aux comptes

	Commissaires aux comptes
Honoraires afférents à la certification des comptes	15 560
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes	
TOTAL	15 560

4.3.6 Informations sur le résultat exceptionnel

L'élaboration des présents comptes annuels ne nécessite pas de précisions sur certains postes de passif, l'entité n'en ayant pas ou ceux-ci étant non significatifs.

UDAF de Maine-et-Loire

4.3.7 Informations sur les contributions volontaires et nature et mises à disposition gratuites de biens

Les contributions volontaires ont un caractère significatif. Elles sont valorisées et comptabilisées.

Leur montant est évalué à 280 027 €.

Les contributions volontaires en nature comprennent les éléments suivants :

- **Bénévolat pour un montant de 129 551 €**

Les bénévoles doivent déclarer leurs heures de bénévolat sur un outil de compte-rendu de mandat.

Pour l'exercice 2025, ont répondu :

- 11 bénévoles d'instances internes, soit un taux de réponse de 48%, ont déclaré 947 heures de bénévolat
- 62 bénévoles de la représentation familiale, soit un taux de réponse de 39 %, ont déclaré 1 787 heures de bénévolat.

De plus, le dispositif Lire et Faire Lire fait appel au bénévolat, pour un total de 4 536 heures en 2025.

La valorisation de ces heures pour 2025 s'effectue sur la base du SMIC chargé soit un taux horaire de 17,82 €.

- **Mise à disposition de locaux à titre gratuit pour un montant de 2 475 €**

La mise à disposition gratuite de locaux correspond à l'occupation des locaux de la MSA et de l'Espace Baugeois pour l'activité médiation familiale :

- Pour Segré : 4 mercredi par mois x 8 H x 12 mois
- Pour Baugé : 1 permanence d'une demi-journée par mois x 4 H x 12 mois

La valorisation s'effectue avec le forfait horaire du Conseil Départemental.

- **Mise à disposition de personnel à titre gratuit pour un montant de 148 000 €**

Par convention du 24/03/2025, le centre de santé mentale angevin (CESAME) met à disposition gratuitement auprès de l'UDAF 1.80 ETP IDE et 0.50 ETP ergothérapeute sur l'année 2025.

5 INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS ET ENGAGEMENTS ENVERS LES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION OU DE SURVEILLANCE

5.1 Informations sur les montants des avances , crédits , engagement de retraite et autres avantages des organes de d'administration et de direction

Il n'y a pas d'opérations et engagements envers les organes d'administration, de direction ou de surveillance, en conséquence les présents comptes annuels ne nécessitent pas de précisions relatives à ces questions.

5.2 Informations sur la rémunération des organes d'administration

UDAF de Maine-et-Loire

5.2.1 Information prévue à l'art. 431-13 du règlement ANC 2018-06

Rémunération des 3 plus hauts cadres dirigeants salariés ou bénévoles

Les rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés, visés à l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif s'élèvent à 0 €.

Le Conseil d'administration a retenu les personnes suivantes : Président, trésorier et secrétaire du Conseil.

Il s'agit de personnes bénévoles non rémunérées et ne bénéficiant d'aucun avantage en nature.

6 INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

6.1 État des engagements hors bilan

- Engagements reçus par l'association : 693 696 €

Emprunt Crédit Agricole souscrit en 2021 pour l'acquisition du siège Avenue Bouché-Thomas :

- Garantie de la ville d'Angers pour le remboursement du capital restant dû à hauteur de 25 % soit 640 366 €
- Garantie de la ville d'Angers pour le remboursement des intérêts restant dû à hauteur de 25 % soit 53 330 €

- Engagements donnés par l'association : 2 774 783 €

Emprunt Crédit Agricole souscrit en 2021 pour l'acquisition du siège Avenue Bouché-Thomas :

- Capital restant dû au 31/12/2025 : 2 561 463 €
- Intérêts restant dû au 31/12/2025 : 213 320 €

6.2 État des engagements vis-à-vis des entités liées

L'élaboration des présents comptes annuels ne nécessite pas de précisions relatives aux engagements hors bilans relatifs aux entités liées, l'entité n'en ayant pas.

6.3 État des engagements de crédit-bail

L'élaboration des présents comptes annuels ne nécessite pas de précisions relatives aux engagements pris en matière de crédit-bail, l'entité n'en ayant pas.

UDAF de Maine-et-Loire

6.4 Engagements vis-à-vis des majeurs protégés

Le solde des comptes individuels des majeurs protégés suivis par l'Udaf de Maine-et-Loire, s'élèvent à un montant de 207 955 629 € au 31 décembre 2025.

7 INFORMATIONS RELATIVES À L'EFFECTIF

7.1 Mention de l'effectif

L'effectif employé pendant l'exercice tel que défini à l'article D. 123-200 du code de commerce est de 210,29 équivalents Temps Plein.

7.2 Effectif par catégorie

	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Direction, encadrement	19,17
Administration, gestion	71,52
Personnel socio-éducatif	116,31
Apprentis	3,29
TOTAL	210,29